

Buschang

BIEL - BIENNE

☎ +41 (0)32 387 07 50
☎ +41 (0)32 387 07 59
🌐 www.pkimmoag.ch
✉ info@pkimmoag.ch



CONTACT

Maître d'ouvrage

Fondation de prévoyance ASMAC
3006 Bern

Entreprise générale

Baupartner AG
3074 Muri b. Bern

Architecture

b.müller's architekten ag
2563 Ipsach

Renseignement + Location

PK Immo AG
Bahnhofstrasse 25
Postfach 23
3250 Lyss

☎ +41 (0)32 387 07 50

☎ +41 (0)32 387 07 59

🌐 www.pkimmoag.ch

✉ info@pkimmoag.ch



b. müller's architekten ag



PROPRIÉTÉ PAR ÉTAGES

Sommaire

<u>Bienne</u>	4
<u>Projet</u>	6
<u>Plan de situation</u>	7
<u>Plan de construction immeuble B</u>	9
<u>Façades</u>	15
<u>Parking souterrain</u>	17
<u>Descriptif de construction</u>	19



Bienne

Généralités

Les appartements en location et propriété par étages du lotissement «Buschang» sont situés dans la partie est de Bienne, quartier Bienne-Boujean.

Bienne est une ville d'environ 54 000 habitants se distinguant par son excellente desserte et se situant à la porte des espaces de détente et de loisirs du Seeland et du Jura. Bienne est en outre le centre des plus grands bassins de lacs et de cours d'eau d'un seul tenant de Suisse ainsi que la plus grande ville bilingue de toute la Suisse.

Bienne offre de multiples possibilités d'achat et les commerces de détails couvrent par leur choix tous les domaines de la vie courante. Jardins d'enfants, écoles primaires et secondaires (supérieures) sont sur place, ce qui fait de Bienne un lieu de résidence attractif pour les familles. Les diverses offres de loisirs dans le domaine sportif et culturel complètent la palette variée d'activités. Grâce à sa situation calme et les excellents raccordements aux réseaux routiers et ferroviaires ainsi que l'industrie Champs-de-Boujean et ses nombreuses offres d'emplois, laquelle étant joignable en quelques minutes à pied, le lotissement «Buschang» devient un lieu de résidence attractif dans le quartier de Bienne-Boujean! Vous trouverez de plus amples informations sur le site: www.biel-bienne.ch

Bilinguisme

Bienne est la plus grande ville bilingue de Suisse. Déjà lors des premiers contacts dans le bac à sable, en cours, lors d'activités de loisirs ainsi que dans le

quotidien au travail, les Biennois et Biennaises sont accompagné/es par le bilinguisme. Français et Allemand sont reconnus au même titre en tant que langues officielles.

Ecoles

Bienne offre tous les niveaux scolaires. La Ville dispose de plusieurs classes d'écoles enfantines, niveau primaire et secondaire, écoles de jour, groupes de jeu et structures d'accueil extrafamiliales. Vous trouverez un aperçu des divers écoles sous la rubrique > Enfant et jeunes: www.biel-bienne.ch

Achats

- Migros M Boujean: distance environ 1 km
- Coop Rue de la Patinoire: environ à 2 minutes à pied
- Coop Centre Boujean: distance environ 2 km
- Nombres de commerces de détails sont accessibles en quelques minutes à pied

Tissot Arena

A proximité se trouve la Tissot Arena. Un centre d'événements dédié au sport, à la culture et au commerce. En plus d'un stade de hockey sur glace, de football et curling, s'y trouve également un centre commercial, des salles de cinéma, un centre fitness, un bowling et bien plus encore. Vous trouverez de plus amples informations sur le site: www.tissotarena.ch

Loisirs

Une excursion dans les magnifiques Gorges du Taubenloch vaut en tous les cas la peine! A proximité se trouve en outre le parc zoologique de Bienne-Boujean.

Circulation

Le quartier Bienne-Boujean/Buschang est très bien desservi par le réseau routier ainsi que par les voies ferroviaires.

Train, bus et car postal

Les nombreuses connections en direction de Berne, Neuchâtel, Soleure et Olten sont idéales pour les pendulaires. Les arrêts de Bus «Bienne Champs-de-Boujean» et «Bienne Zollhaus» se situent environ à deux-cent mètres du lotissement et sont de ce fait bien accessible à pied. La gare «Bienne Champs-de-Boujean» se situe environ à un kilomètre.

Autoroute, semi-autoroute

La jonction autoroutière en direction de Berne, Soleure et le Jura est atteignable en quelques minutes en voiture. Avec le contournement A5 Biel-Bienne, dont la mise en service est prévue en automne 2017, une lacune dans le réseau routier national sera comblée: la nouvelle branche autour de Bienne raccorde la A5 avec la A16 Transjurane et la T6 direction Berne. Le lotissement «Buschang» devient ainsi également un lieu de résidence optimal pour des personnes travaillant en dehors de Bienne.

Projet

Lotissement Buschang Bienne (Immeubles A / B / C / D / E / F / G / H / I)

Dans le lotissement moderne «Buschang» neuf nouveaux bâtiments sont réalisés en trois étapes par le maître d'ouvrage Fondation de prévoyance ASMAC, avec au total env. 190 appartements en location et propriété par étages. Avec de charmants appartements de 2 ½ et 3 ½ pièces ainsi que des appartements spacieux de 4 ½ pièces, idéal également pour les familles, il résulte un mélange intéressant. Des balcons et terrasses spacieuses invitent à se détendre complètement la situation tranquille dans le lotissement «Buschang».

Etape 1

Immeuble A / Appartements en location / Chemin de la Scierie 45/45a *

8 x appartements de 3 ½ pièces
8 x appartements de 4 ½ pièces
2 x appartements de 2 ½ pièces en attique
2 x appartements de 3 ½ pièces en attique

Immeuble B / Appartements en propriété par étages / Chemin de la Scierie 45b/45c

8 x appartements de 3 ½ pièces
8 x appartements de 4 ½ pièces
2 x appartements de 3 ½ pièces en attique
1 x appartement de 4 ½ pièces en attique

Immeuble C / Appartements en location / Chemin de la Scierie 47/47a/47b *

15 x appartements de 3 ½ pièces
8 x appartements de 4 ½ pièces
3 x appartements de 3 ½ pièces en attique
1 x appartement de 4 ½ pièces en attique

Etape 2

Immeubles D / E / F *

Etape 3

Immeubles G / H / I *

* voir documentation séparée

Parking souterrain / places de parc

Les trois immeubles de la première étape du lotissement «Buschang» disposent d'un parking souterrain commun avec 67 places de parc, accessibles en interne par tous les immeubles. En outre, des places de parc pour visiteurs sont disponibles à proximité.

alentours

Les alentours seront conçus de manière agréable. Des espaces extérieurs hauts de gamme reliés entre eux alternativement par une cour de verdure et une allée d'accès offrent de grandes surfaces de jeux et zones de rencontres, faisant ainsi du nouveau quartier un lieu de résidence convivial et agréable à vivre.

Orientation

- L'immeuble A est orienté au nord-ouest
- L'immeuble B est orienté au sud-est
- L'immeuble C est orienté sud-ouest

Ainsi tous les immeubles bénéficient d'un ensoleillement optimal.

Emménagement appartements en location et propriété par étages

Les appartements seront disponibles par étapes à partir du printemps 2018.

Plan de situation



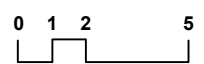


Immeuble B

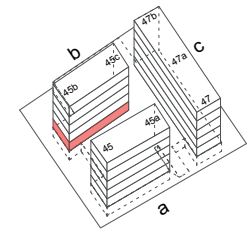
rez-de-chaussée



chemin de la scierie 45c | chemin de la scierie 45b

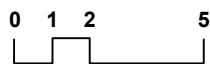


4.5 pcs. - app. 112.50 m²
 3.5 pcs. - app. 96.30 m²

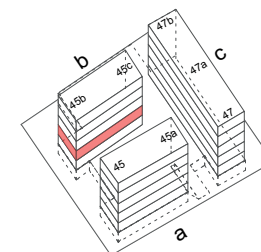


Immeuble B

1er étage

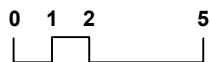
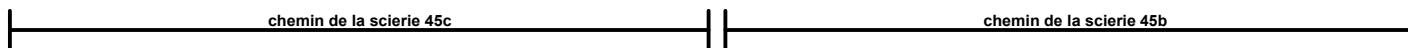


- 4.5 pcs. - app. 112.50 m²
- 3.5 pcs. - app. 96.30 m²

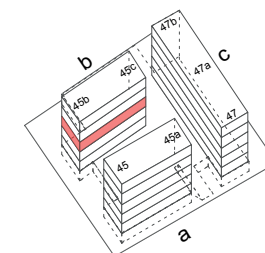


Immeuble B

2ème étage

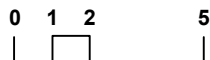


- 4.5 pcs. - app. 112.50 m²
- 3.5 pcs. - app. 96.30 m²

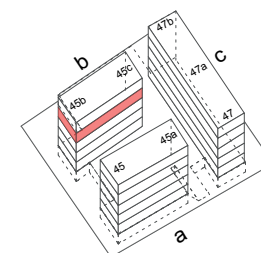


Immeuble B

3ème étage

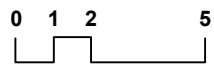
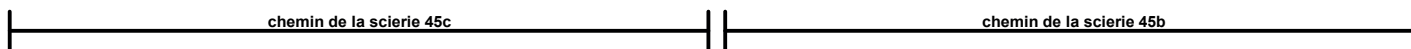
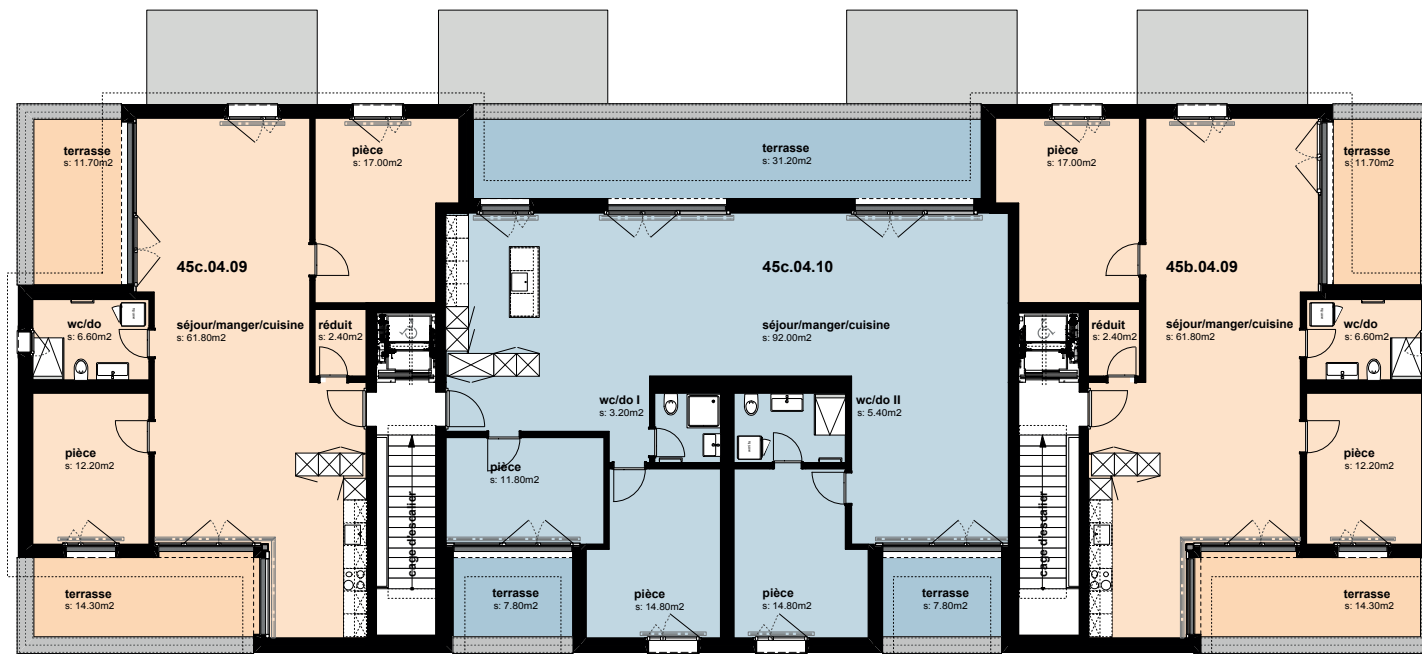


- 4.5 pcs. - app. 112.50 m²
- 3.5 pcs. - app. 96.30 m²

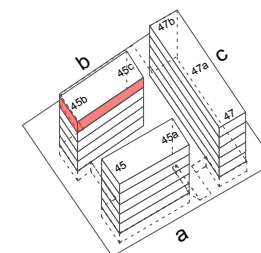


Immeuble B

Attique

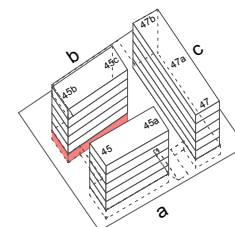
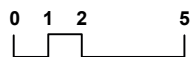


- 4.5 pcs. - app. 142.00 m²
- 3.5 pcs. - app. 100.00 m²



Immeuble B

Sous-sol



Toutes les indications sont sans engagement

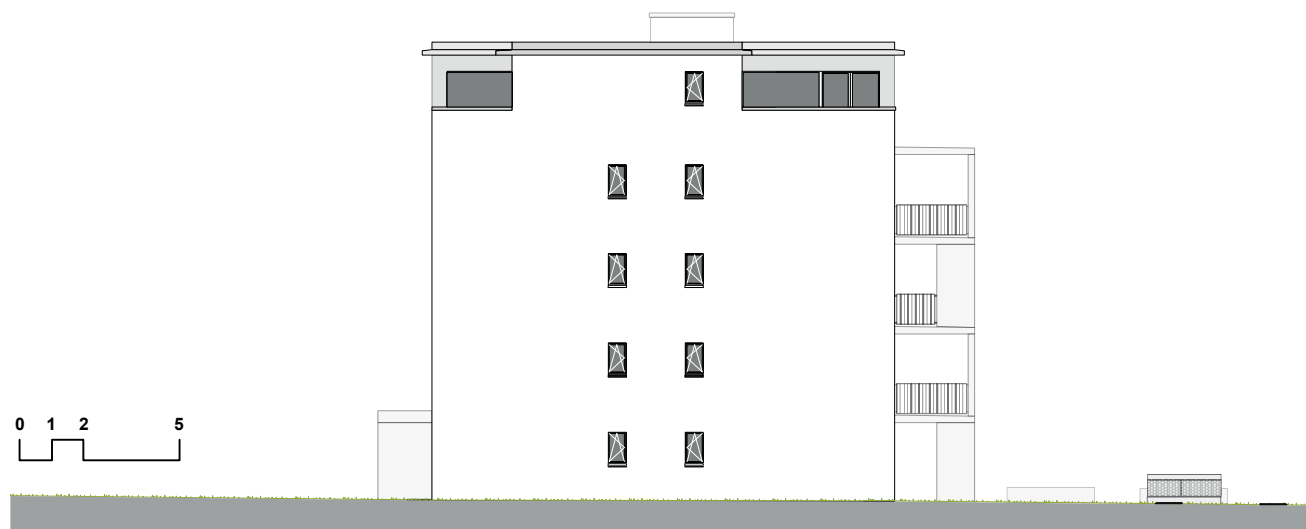
Immeuble B

Façades de front/côté arrière

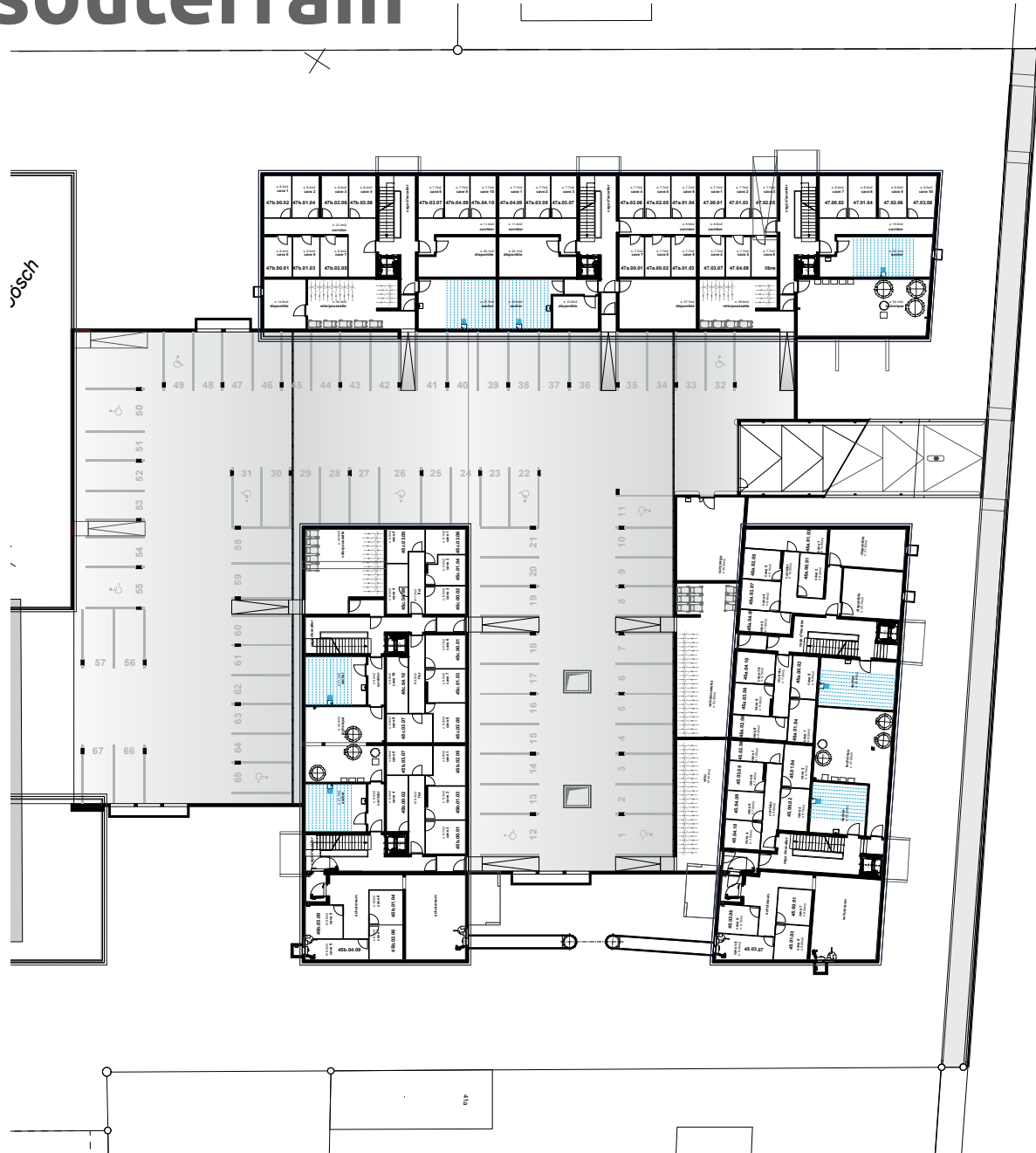


Immeuble B

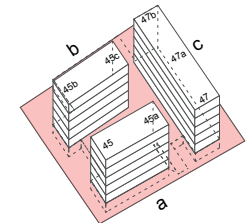
Façades de côté



Parking souterrain



012 5





Descriptif de construction

1. Conditions générales du descriptif de construction

Le présent descriptif des locaux et travaux porte sur l'ensemble des prestations qui sont prévues en termes de technique et d'informations de construction pour la réalisation des bâtiments en général et de chaque appartement en propriété par étage en particulier. Pour les dimensions s'appliquent uniquement les plans d'exécution définitifs de l'architecte (dimensions du gros-œuvre) avec de légères divergences conformément aux normes et définitions de la SIA.

L'entreprise générale garanti de mettre en application (normes minimales respectées) les exigences de la norme SIA 181 «isolation acoustique dans la construction de bâtiment» (2006) spécifiées par les pouvoirs publics au début des travaux ainsi que les nouvelles normes sur les structures porteuses SIA 261 et 262 (entre autres sécurité parasismique).

Les acheteurs des appartements en propriété par étages peuvent déterminer les aménagements et matériaux suivants:

- Appareils sanitaires / cuisine
- Installations électriques
- Revêtements de sol en bois
- Revêtements de mur et de sol en céramique

Pour des raisons de responsabilité, la sélection de ces matériaux et aménagements n'est possible qu'après de la société désignée par l'entreprise générale. En raisons actuariel d'assurance technique et de responsabilité, la réalisation de prestations par l'acheteur n'est ni possible, ni admise avant la remise. Il n'est pas permis à l'acheteur d'entrer dans l'appartement ou de le visiter sans en informer au préalable la direction des travaux compétente.

Après avoir fait son choix, l'acheteur reçoit un décompte des frais supplémentaires ou réduits en résultant (effectué par l'entrepreneur correspondant de l'entreprise générale). Aucun travail n'est exécuté sans l'autorisation «Bon pour l'exécution». L'acheteur renonce à traiter directement avec les entreprises et fournisseurs impliqués dans les travaux de construction (sauf sur instruction de la direction des travaux).

De même, des modifications de plan ainsi que d'autres aménagements à l'intérieur sont en principe possibles à condition que l'avancée des travaux le permette encore. Les frais supplémentaires ou réduits générés par les choix de l'acheteur ou les modifications de plan sont soumis sous forme d'offre écrite à l'acheteur. Après approbation de l'offre, l'ordre d'exécution sera passé par l'entreprise générale. Normalement, le délai de livraison pour les matériaux de construction et les produits est de 1 à 3 mois. Si le client désire des matériaux de construction ou des produits spéciaux, les délais de livraison peuvent être plus longs. L'entreprise générale ne peut être tenue responsable pour ces retards.

L'entreprise générale demande un honoraire de 12% (hors TVA) sur tous les frais supplémentaires résultants par le choix de l'acheteur ou ses demandes de changement (par exemple : appareils sanitaires, installations, cuisine, revêtements et modifications de la construction) pour la direction des travaux, l'administration, la coordination et le risque entrepreneurial etc. Les modifications spécifiques et demandes de changement (planificateur) sont facturées en supplément en fonction du travail fourni.

Des modifications et divergences aux exécutions décrites ci-après restent explicitement sous réserve, dans la mesure où elles n'affectent pas la qualité ou ne génèrent aucune prestation particulière. En fonction du déroulement des travaux de construction ainsi que des conditions météorologiques, les travaux d'aménagement extérieur et de plantation peuvent éventuellement être achevés qu'après l'emménagement dans les bâtiments. De même, les défauts mineurs ou les défauts qui sont constatés après avoir emménagé dans les bâtiments, ne peuvent être, le cas échéant réparés ou les mesures correctives effectuées qu'après l'emménagement ou lors des travaux couverts par la garantie.

Des modifications de construction effectuées par l'acheteur, qui sont réalisées après l'emménagement dans les bâtiments, peuvent influencer les propriétés physiques des bâtiments ou d'isolation acoustiques, pour lesquels l'acheteur est le seul responsable.

Les différents délais de garantie sont les suivants:

- Pour les appareils électriques : 2 ans à partir de la date de réception de l'appartement
- Pour tous les défauts visibles conformément à la norme SIA, 2 ans à partir de la date de réception de l'appartement
- Pour les défauts cachés conformément à la norme SIA, 5 ans à partir de la date de réception de l'appartement

En complément de la norme SIA 118, les états suivants ne sont pas considérés comme des défauts ou non-conformité de l'ouvrage et sont expressément exclues en tant que prestation de garantie dans le cadre de la pratique générale en vigueur:

- Décollement des joints en mastic et des socles dans la zone de raccord du sol et du mur
- Fissures au niveau des raccords du crépi sur boiserie, en particulier sur les cadres de fenêtres à l'intérieur et à l'extérieur.
- Fissures capillaires jusqu'à 1 mm de large dans la maçonnerie respectivement le crépi.
- Fissures capillaires dans le béton, notamment dans les parkings souterrains et les pièces annexes, qui peuvent laisser passer des quantités infimes d'humidité.
- Rayures sur les vitres de fenêtre qui ne peuvent pas être perçues à une distance visuelle d'environ 3 m de la vitre dans des conditions d'éclairage extérieur normal et diffus.
- L'enracinement et la croissance de plantes et d'espaces verts sans les travaux d'entretien et l'arrosage nécessaire. Les espaces communs sont entretenus pas les concierges.
- Les dommages généraux causés par un entretien ou un usage inapproprié ou insuffisant, en particulier lors de l'aération et du nettoyage.
- Les délais de garantie et conditions du fabricant s'appliquent pour l'ensemble des machines, appareils et équipements.

- Les appareils et éléments de construction que l'acheteur a commandé et fait livrer en propre régie (même si ceux-ci ont été montés ou mis en œuvre par l'entreprise mandatée sur le chantier).
- L'élimination de légères différences de matériau, de structure et de couleur ainsi que de petites irrégularités au niveau des travaux réalisés par les artisans.
- Les traces d'humidité et de salpêtre dans les sous-sols dans la mesure où l'usage prévu contractuellement n'est pas sérieusement affecté.
- Le remplacement de tous les objets susceptibles de se briser comme les vitres de fenêtres, les prises de courant, les installations sanitaires, les appareils et les luminaires dans la mesure où les dommages ne figurent pas dans le procès-verbal de remise des appartements.
- Le remplacement de revêtements de sol, dans la mesure où des dommages éventuels ne figurent pas dans le procès-verbal de remise des appartements.

Remarques à propos des revêtements de sol

Les chapes flottantes s'affaissent lors du durcissement et du séchage. Pour les revêtements de sol et de mur en céramique ainsi que pour ceux en pierre naturelle, il serait par conséquent indiqué d'attendre si possible entre 1 à 2 ans avant de faire les raccords avec des joints en mastic entre le sol et le mur. Pour des raisons d'optique et d'hygiène, les joints mastic sur notre objet sont toutefois réalisés avant la remise de l'immeuble. L'arrachage des joints en mastic dû à l'affaissement de la chape ne constitue donc pas un défaut au sens de la norme SIA pour l'artisan exécutant. Toute autre disposition souhaitée par l'acheteur doit être communiquée par écrit au maître d'ouvrage jusqu'à la date prévue pour le montage de la cuisine.

2. Descriptif de construction détaillé

1. Descriptif de construction général

1.1 Gros œuvre

Construction compacte. Sous-sol: fondation, dalle et murs extérieurs enterrés en béton coulé sur place (selon spécifications de l'ingénieur)

Murs intérieurs dans la cave en briques silico-calcaire, épaisseur 12 à 15 cm. Murs aux étages maçonnés en briques de 12,5 à 17,5 cm d'épaisseur ou en béton coulé (suivant les exigences statiques). Dalles entre les étages en béton coulé.

1.2 Façade

Rez-de-chaussée jusqu'au au dernier étage en briques ou béton armé, épaisseur 15 à 20 cm, avec isolation thermique extérieure d'environ 20 cm (polystyrène) conformément au justificatif énergétique avec couche d'apprêt, armature de treillis simple, finition matière plastique colorée de granulométrie 3 mm, 1x couche.

Rebords de fenêtres métalliques, couleur aluminium.

1.3 Ascenseur et escalier

La cage d'escalier est isolée acoustiquement des appartements.

1.4 Eléments d'escalier / estrades

En béton coulé sur place ou éléments préfabriqués en béton.

1.5 Toiture principale

Construction toit plat constitué de : dalle en béton, bande d'étanchéité double couche, isolation thermique d'une épaisseur conforme au justificatif énergétique, toison, végétalisation extensive. Ferblanterie en acier chromé mat.

1.6 Terrasse de toit

Construction toit plat constitué de : bande d'étanchéité double couche, isolation thermique en pente, épaisseur conformément au justificatif énergétique, couche de caoutchouc concassé ou similaire, gravier, couche de protection praticable en dalles de ciment. L'eau de la terrasse est évacuée par la canalisation.

1.7 Protection contre la foudre

Il n'est pas prévu de paratonnerre pour le lotissement.

1.8 Fenêtres

Fenêtres en PVC, incl. cadres d'élargissement nécessaires compris, du rez-de-chaussée jusqu'au dernier étage. Fenêtres PVC, teinte blanche, cadre et vantail avec renforcement en acier, incl. panneaux d'élargissement nécessaires. Types d'ouverture : fenêtres ou portes à vantail tournant. Double vitrage. Ferrures: poignée argent. Toutes les fenêtres à 2 vantaux avec clip de verrouillage, portes de balcon à l'extérieur avec poignée coquille.

1.9 Pare-soleil et pare-vue

Stores à lamelles

Toutes les fenêtres dans les appartements avec stores à lamelles en métal léger thermolaqués (couleur selon indication de l'architecte) actionnement manuel (incl. manivelle et fixation manivelle).

Stores pare-soleil

Loggia

Sur la largeur du balcon store manuel vertical ou store en étoffe (couleur selon indication de l'architecte).

Attique

Store en étoffe avec avancée de 2.30 m. Montage au plafond en béton.

1.10 Installation électriques

Équipement des appartements et des parties communes avec prises de courant et interrupteurs conformément aux normes d'installation (pièce jointe). Sonnerie avec interphone intégrée à l'installation de boîtes aux lettres.

1.11 Eclairage

Tout l'éclairage extérieur dans les cages d'escaliers, les voies d'accès ainsi que dans les entrées d'immeubles est déterminé, livré et monté par le fabricant. Il en va de même pour les luminaires dans le parking souterrain ainsi que dans les pièces annexes communes et les caves.

1.12 Chauffage

Pompe à chaleur (air / eau)

Production d'eau chaude au moyen d'une pompe à chaleur (air / eau). Régulation individuelle de la température dans les séjours et chambres à coucher (manuel). Conformément aux directives, toutes les pièces annexes comme la cave, le local de séchage, les locaux de bricolage, les accès au parking souterrain et les cages d'escaliers ne sont pas chauffés.

1.13 Dispositif de ventilation

Évacuation de la vapeur dans la cuisine avec hotte en circuit fermé. Caves avec ventilation mécanique. Le parking souterrain est ventilé et aéré naturellement conformément aux directives.

1.14 Installations sanitaires

Appareils sanitaires, robinetterie et accessoires conformément à la liste des appareils Sanitas Troesch (pièce jointe).

Chaque appartement dispose d'une tour de lavage dans la cage d'escalier, 1x par étage:

- Service 7000 lave-linge Electrolux à l'usage des particuliers, chargement par devant, modèle WA GLE S7000 ou équivalent
- Service 700 sèche-linge Electrolux à l'usage des particuliers, modèle TW GLE S7000 ou équivalent

1.15 Cuisine

Consultez l'appel d'offres de Sanitas Troesch pour connaître tous les détails (pièce jointe).

1.16 Ascenseur

Ascenseur dans la cage d'escalier du sous-sol au dernier étage.

L'ascenseur est accessible aux fauteuils roulants. Sa capacité portante est de 630 kg, sa vitesse de 1,0 m/s et il est équipé d'un système d'appel d'urgence (téléphone).

1.17 Ouvrages métalliques

Loggia

Balustrade en métal, galvanisé à chaud ou thermolaqué. Couleur selon les indications de l'architecte.

Rampe d'escalier

Balustrade en métal, galvanisé à chaud ou thermolaqué. Couleur selon les indications de l'architecte.

Terrasse attique

Parapet en béton

1.18 Travaux de menuiserie

Portes d'entrée appartements

Porte à cadre EL 30 avec joint en caoutchouc sur le pourtour, serrure 3 points, vantail à double battue 58 mm, à peindre ou avec revêtement (KH)

Isolation acoustique : R'w = 35 dB

Portes chambres

Porte à cadre en bois enfichable avec revêtement résine synthétique, couleur standard fournisseur.

Portes caves

Porte à cadre en bois avec vantail de porte massif, à peindre ou avec revêtement (KH).

Rails pour rideaux

1 double profil pour rideaux (avec deux rails) vers toutes les fenêtres dans l'appartement, monté directement au plafond, anodisés blanc.

1.19 Sols – carrelage

Carrelage en grès cérame, sélection chez les fournisseurs de l'entreprise générale. Prix du matériau CHF 40.00/m² exclu TVA et sans pose, socle en bois. Si un autre produit est choisi, la différence de prix est calculée par l'entrepreneur (carreleur).

1.20 Sols - parquet

Parquet prêt à poser, type Unopark ou similaire. Couche utile: 3,5 mm. Mode de pose: lames à l'anglaise. Sélection chez l'entrepreneur de l'entreprise générale.

CHF 80.00/m² exclu TVA pose comprise avec plinthes en bois blanc.

2. Aménagement des parties communes

2.1 Parking souterrain / local à vélos

Murs et plafond en béton brut. Sol en monobéton.

Bandes de marquage et numérotation des emplacements de stationnement. Porte de garage électrique avec porte séparée. Une télécommande par place de parking. Le local à vélos se trouve dans le parking souterrain.

2.2 Locaux techniques

Murs en béton ou silico-calcaires bruts.

Plafonds si nécessaire avec isolation. Portes d'accès en bois avec joint en feutre sur le pourtour. Cadres de porte en bois massif, vantaux de porte en matériaux en bois, avec revêtement de résine synthétique blanche ou peinte, poignée avec plaque longue conformément à la collection standard du fournisseur des portes.

2.3 Installations techniques

Dans toutes les pièces annexes (cave, buanderie et réduit) et dans le parking souterrain, les installations techniques comme les conduites pour l'eau, le chauffage, l'électricité ainsi que pour la ventilation sont montées en saillie – c'est-à-dire qu'elles sont apparentes.

2.4 Place d'entreposage pour les conteneurs

La place d'entreposage des conteneurs se trouve à l'extérieur des immeubles et est intégrée dans l'espace extérieur. Des conteneurs pour ordures ménagères et déchets verts sont livrés conformément aux directives.

2.5 Espace extérieur

Aménagement haut de gamme et représentatif des espaces extérieurs. Les accès, places et allées d'accès en pierres composites, gazon-gravier, surface gravillonnée ou pierres filtrantes. Escaliers extérieurs éléments en béton ou en béton coulé sur place, allées d'accès avec dalles de ciment ou pierres composites. Les plantations et leur emplacement sont uniquement fixés par l'architecte en consultation avec la commune. Des affaissements jusqu'à 5 cm doivent être pris en compte pour les constructions avec remblai.

3. Description de construction spécifique d'un appartement

3.1 Entrée | couloir | séjour | salle à manger

Sol: Carrelage en grès cérame, sélection chez les fournisseurs de l'entreprise générale
Prix matériaux CHF 40.00/m² exclu TVA et sans pose, socle en bois. Si un autre matériau est choisi, la différence de prix est calculée par l'entrepreneur (carreleur).

Murs: Couche de fond, crépi de finition minérale 1,5mm positif, peint en blanc.

Plafond: Crépi blanc peint.

3.2 Chambres

Sol: Parquet prêt à poser, type Unnopark ou similaire. Couche utile: 3,5mm.

Type de pose: lames à l'anglaise. Sélection auprès de la société de l'entreprise générale CHF 80.00/m² exclu TVA pose comprise avec plinthes en bois blanc.

Murs: Couche de fond, crépi de finition minérale 1,5 mm positif, peint en blanc.

Plafond: Crépi blanc peint.

3.3 Douche | WC et salle de bain | WC

Sols: Carrelage en grès cérame, sélection chez les fournisseurs de l'entreprise générale. Prix matériaux CHF 40.00/m² exclu TVA, sans pose. Si un autre matériau est choisi, la différence de prix est calculée par l'entrepreneur (carreleur).

Murs: Carrelage en céramique, blanc jusqu'au bord inférieur du plafond. Si un autre produit est choisi, la différence de prix est calculée par l'entrepreneur (carreleur).
Pas de moins-value pour le carrelage restant en trop.

Plafond: Crépi blanc peint.

Sanitaire: Tous les appareils sanitaires sont prévus en blanc, avec robinetteries et accessoires chromés (pièce jointe). Si un autre produit est choisi, la différence de prix est calculée par l'entrepreneur.

3.4 Cuisine

Sol: Carrelage en grès cérame, sélection chez les fournisseurs de l'entreprise générale. Prix matériaux CHF 40.00/m² exclu TVA, sans pose, socle en bois. Si un autre matériau est choisi, la différence de prix est calculée par l'entrepreneur (carreleur).

Panneau arrière: Carrelage en céramique, blanc, hauteur 60cm.

Aménagement: Conformément à l'offre de Sanitas Troesch (pièce jointe). Si un autre produit est choisi, la différence de prix est calculée par l'entrepreneur de l'entreprise générale.

3.5 Loggias | terrasses

Loggias

- Sol: Béton brut (monobéton). De légères salissures du monobéton doivent être acceptées.
Plafond: Béton brut
Balustrade: Balustrade en métal, galvanisé à chaud ou thermolaqué.
(Couleur selon les indications de l'architecte).

Terrasses

- Sol: Construction toit plat (toiture inversée) comprenant: étanchéification, isolation thermique avec épaisseur conforme aux règlements énergétiques, gravier, couche de protection praticable en dalles de ciment. Evacuation de l'eau par une grille. Une inclinaison minimale d'environ 1,5 % et de légères salissures doivent être acceptées.
Plafond: Béton brut.
Balustrade: Balustrade en béton avec main courante en acier chromé, revêtement balustrade en alu.

3.6 Cage d'escalier

- Sol: Estrades et marches en carrelage de grès cérame 30 x 30 cm avec socle de 6 cm de haut, bord de marche réalisé en dalles spéciales
Murs: Béton brut
Plafond: Béton brut

3.7 Local de séchage

- Sol: Carrelage en grès cérame 30 x 30 cm, idem cage d'escalier, sans socle.
Murs: Béton peint
Plafond: Béton peint

3.8 Cave

- Sol: Monobéton
Mur: Béton ou silico-calcaire brut
Plafond: Béton brut (avec isolation aux endroits nécessaires)

CONTACT

Maître d'ouvrage

Fondation de prévoyance ASMAC
3006 Bern

Entreprise générale

Baupartner AG
3074 Muri b. Bern

Architecture

b.müller's architekten ag
2563 Ipsach

Renseignement + Location

PK Immo AG
Bahnhofstrasse 25
Postfach 23
3250 Lyss

☎ +41 (0)32 387 07 50

☎ +41 (0)32 387 07 59

🌐 www.pkimmoag.ch

✉ info@pkimmoag.ch



b. müller's architekten ag

